# Partie 1. Activités de l’enseignant-chercheur

***La présentation ci-dessous n’entend pas décrire la totalité des activités et leurs conditions d’exercice, pas plus que les hiérarchiser, ni énumérer tout ce que devrait faire un enseignant-chercheur, ni simultanément, ni tout au long de sa carrière.***

***Elle vise à montrer et valoriser les multiples facettes que le métier d’enseignant-chercheur recouvre, dans lesquelles chacun s’investit différemment en fonction de différents facteurs.***

***Ces activités s’exercent dans le cadre du statut des enseignants-chercheurs (décret N°84-431 du 6 juin 1984, article L123-3 du code de l’éducation), et dans le respect de l’indépendance académique (article L952-2 du code de l’éducation).***

**Développement d’activités de recherche et/ou d’innovation**

* Construction des éléments préparatoires aux travaux (cahiers des charges, bibliographie, etc.).
* Conduite d’activités de recherche, suivi de l’avancement des travaux.
* Analyse de résultats d'expériences ou d'études.
* Mise en forme des résultats en vue de leur diffusion et de leur valorisation (publications, brevets, etc.).
* Actualisation régulière des connaissances.
* Développement des outils et méthodologies de la recherche.
* Développement de liens et de coopérations avec :
* des chercheurs français et étrangers de différentes disciplines et de cultures variées ;
* les autres milieux professionnels concernés par les résultats de la recherche et de l’innovation.

**Élaboration et mise en œuvre d’enseignements**

* Conception et animation d’enseignements, en appui sur la recherche, permettant l’acquisition et l’évaluation des connaissances et des compétences pour un public varié, dans une démarche de formation tout au long de la vie.
* Actualisation régulière des pratiques pédagogiques, en appui sur les recherches en éducation.
* Évaluation des acquis d’apprentissage (connaissances, compétences), au regard des attendus et des publics ; participation auxjurys.
* Participation aux travaux de l’équipe pédagogique rassemblant les professionnels (intervenants, personnels de soutien) impliqués dans un programme/cursus.

**Accompagnement des publics : soutien pédagogique, conseil en orientation et insertion professionnelle**

* Proposition d'actions et participation aux dispositifs mis en place en faveur de :
* l’aide à la réussite, pour des publics divers (étudiants, demandeurs d’emploi, salariés…) ;
* l'orientation, la réorientation des publics d'apprenants ;
* la construction du projet professionnel des étudiants ;
* l'entrepreneuriat étudiant ;
* l'orientation des lycéens et collégiens.
* Développement de liens avec les milieux professionnels extérieurs à l’enseignement supérieur et la recherche, en vue de l’insertion professionnelle des étudiants et du développement de la formation tout au long de la vie.

**Formation par et à la recherche**

* Encadrement de doctorants.
* Encadrement d’étudiants lors de stages de recherche.
* Sensibilisation des étudiants de premier cycle et deuxième cycle au raisonnement scientifique et à la conduite de projet de recherche.
* Accompagnement des pairs (nouveaux enseignants-chercheurs, chercheurs) et des collègues (post-doctorants, enseignants, ingénieurs de recherche…).

**Diffusion et transfert de connaissances, valorisation des résultats de la recherche**

* Diffusion des résultats de la recherche dans la communauté scientifique (articles, ouvrages, rapports, communications dans le cadre d’une conférence d’experts, etc.).
* Communication scientifique et technique vers la société : grand public, décideurs, acteurs du monde économique et social (articles ou ouvrages de vulgarisation, conférences grand public, animation scientifique…).
* Gestion et valorisation des collections, organisation d’expositions.
* Valorisation des travaux de recherche sur le plan économique (brevets, création d’entreprises…).
* Diffusion des pratiques pédagogiques *via* différents canaux de communication et d’échange (articles, conférences, réseaux sociaux...).

**Gestion, conduite et coordination de projets, animation d’équipes**

* Direction d’un programme de recherche ou d’une formation.
* Animation d’une équipe (pouvant être composée de personnels de l’enseignement supérieur et de la recherche, de professionnels extérieurs et d’étudiants) pour mener à bien des projets de recherche, de formation, d’insertion professionnelle.
* Gestion des aspects humains et administratifs.
* Recherche de financement : veille et réponses aux différents appels d’offre et appels à projet.
* Conduite de projets collectifs divers (organisation de séminaires, de congrès…).

**Participation à la vie de la communauté scientifique au niveau local, régional, national et international**

* Participation aux jurys de concours ou de qualification pour le recrutement des enseignants-chercheurs ou autres personnels de l’enseignement supérieur et de la recherche.
* Expertise de travaux ou projets des autres enseignants-chercheurs ou chercheurs.
* Expertise de projets non académiques.
* Participation à des programmes, accords, conventions de coopération et de mobilité conclus avec des institutions étrangères ou internationales.
* Participation aux fonctions collectives ou électives relevant selon les cas de l’unité de recherche, de la composante ou de l’établissement.
* Participation au jury du baccalauréat
* Participation aux actions de communication visant à promouvoir l'établissement.

# Partie 2. Référentiel de compétences

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen comme un « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte ». En d’autres termes, une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité dans un contexte donné.

Onze compétences mobilisées par un enseignant-chercheur sont identifiées ici, réparties en :

* 5 compétences communes à toutes les activités ;
* 3 compétences spécifiques à la formation ;
* 3 compétences spécifiques à la recherche.

Chacune de ces compétences est explicitée sous la forme d’objectifs.

**Compétences communes à toutes les activités**

**Agir de manière éthique et responsable**

* Agir en respect des valeurs du service public ; respecter et promouvoir le principe de laïcité.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie, de responsabilité environnementale et d'intégrité scientifique (respect des règles de propriété intellectuelle, protection des travaux de recherche et des contenus d'enseignement, etc.).
* Respecter les principes de l'égalité de traitement en adoptant notamment une attitude préventive à l'égard des discriminations, du harcèlement et de l'abus d'autorité.
* Prendre en compte les enjeux sociétaux dans l'élaboration de programmes de formation et de projets de recherche.
* Promouvoir chez l'étudiant des capacités d'analyse, de débat, d'argumentation et de respect de son environnement et des autres dans une perspective responsable et citoyenne.
* Assurer la sécurité et la sûreté des étudiants lors des activités d'enseignement et de recherche.
* Faire un usage professionnel des technologies de l’information et de la communication dans le respect des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur (protection des libertés individuelles et publiques, confidentialité des données, droit de/à l'image, etc.).
* Gérer et préserver son identité numérique sur internet et les réseaux sociaux.

**S’adapter à son environnement**

* Comprendre l'organisation des systèmes éducatifs et de recherche français et européens ainsi que le fonctionnement d’un EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).
* Situer son rôle et sa mission dans cette organisation (périmètre de ses responsabilités, chaîne hiérarchique…) pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Prendre en compte, dans sa contribution à la mission de son service, les contraintes et les objectifs des autres fonctions de son établissement.
* Identifier les personnes ressources de l'établissement en capacité d'accompagner les activités d'enseignement, de recherche et, le cas échéant, la prise en charge de responsabilités administratives.
* Mener une veille régulière en recherche et en pédagogie.
* Comprendre les attentes des milieux socio-économiques pour faire évoluer les parcours de formation et susciter des actions de recherche et développement.
* Comprendre les évolutions des publics étudiants, leurs attentes et leurs besoins.

**Adopter une posture réflexive**

* Adopter une attitude critique et distanciée sur ses pratiques en recherche et en enseignement.
* Mettre en œuvre une démarche qualité : évaluer et faire évoluer ses pratiques dans un but d’amélioration continue.
* Mobiliser les résultats de la recherche pour décrire, analyser et conceptualiser ses manières d’agir.
* Partager ses réflexions avec ses pairs, que ce soit dans un cadre informel (co-développement par exemple) ou formel (publications en pédagogie de l’enseignement supérieur par exemple).

**Communiquer de manière appropriée au contexte**

* Produire et diffuser un message compréhensible, structuré et attractif dans les différents registres d’expression écrite et orale de la langue française.
* S'exprimer et rédiger dans au moins une langue étrangère.
* Mettre en œuvre une communication interpersonnelle adaptée au contexte.
* Maîtriser et choisir les outils de communication appropriés pour transmettre son message de manière synchrone (webconférence, chat…) ou asynchrone (messagerie, forums, réseaux sociaux…).
* Concevoir, scénariser, médiatiser des contenus informationnels ou pédagogiques *via* les supports physiques ou numériques adaptés.

**Travailler en équipe et en réseau, éventuellement en situation de pilotage**

* Écouter, prendre en compte les points de vue et contraintes de ses collègues.
* Formuler des attentes claires.
* Communiquer et partager les informations.
* Prendre des initiatives.
* Motiver ses collègues, susciter une dynamique.
* Développer et entretenir un réseau, notamment à l’international.

**~~De plus, en situation de pilotage~~** ~~:~~

* ~~Adapter son style d’animation aux situations et aux personnes.~~
* ~~Dégager des priorités, prendre des décisions et les expliquer.~~
* ~~Déléguer.~~
* ~~Développer les compétences de ses collaborateurs ; leur fixer des objectifs clairs, précis et atteignables ; permettre à chacun de situer son rôle et le sens de son action au sein de l’équipe.~~
* ~~Faire valoir et défendre les intérêts de son équipe auprès de l'organisation.~~
* ~~Utiliser les techniques et outils de planification et de conduite de projet.~~
* ~~Prendre en compte les règles en vigueur en matière de gestion financière et gestion des ressources humaines.~~

**Compétences spécifiques à la formation**

**Concevoir des enseignements qui favorisent l’apprentissage de chacun**

* Définir, au sein de l’équipe pédagogique, les objectifs du module ou du cursus de formation, en termes de connaissances et de compétences.
* Prendre en compte dans son enseignement :
  + les avancées les plus récentes du champ disciplinaire ;
  + la diversité, les acquis et besoins des publics ciblés ;
  + une pluralité d’approches et d’outils pédagogiques ;
  + les espaces physiques et virtuels d’apprentissage.
* Imaginer et planifier les activités et séquences d’apprentissage, les critères et méthodes d’évaluation (formative et certificative) en respectant la cohérence entre objectifs, méthodes pédagogiques et évaluations.
* Structurer le contenu de l’enseignement et concevoir des ressources adaptées, dans certains cas à l’aide de supports numériques

**Encadrer les activités d’apprentissage**

* Motiver, entraîner, impliquer les apprenants au sein de groupes de tailles variables.
* Favoriser les interactions et le travail collaboratif (entre apprenants, et entre apprenants et enseignants).
* Accompagner les apprentissages et permettre un positionnement régulier par rapport aux attendus.
* Affirmer son autorité et communiquer ses exigences.
* Gérer le temps et les aléas.

**Evaluer les acquis d’apprentissage**

* Diversifier les méthodes d’évaluation et favoriser l’apprentissage en privilégiant des évaluations formatives régulières.
* Prendre en compte dans sa pratique les limites et biais possibles des méthodes d'évaluation (docimologie).
* Elaborer une analyse des résultats d'évaluation pour diagnostiquer les difficultés rencontrées et le cas échéant proposer une évolution de la formation.
* Communiquer les résultats des évaluations, en les commentant.

**Compétences spécifiques à la recherche**

#### **Maîtriser une ou plusieurs disciplines scientifiques**

* Mobiliser des connaissances issues d’une recherche de haut niveau.
* Actualiser et développer ses connaissances.
* Confronter ses connaissances dans le cadre des enseignements.
* Positionner sa discipline dans un champ plus large, identifier les interfaces avec d’autres disciplines.
* Développer un esprit critique.
* Faire preuve d’ouverture et de curiosité intellectuelles.

**Construire et conduire des projets de recherche**

* Créer et découvrir les directions de recherche pertinentes et novatrices.
* Définir et positionner un thème de recherche : identifier les disciplines contribuant à son exploration ainsi que les applications possibles, dresser un état de l’art.
* Élaborer des modes d’approches, des démarches, des protocoles :
* préparer la mise en œuvre d’un projet ;
* construire des partenariats, y compris en dehors de son champ disciplinaire ;
* définir des sujets de doctorat ou de stage de recherche, attirer et recruter des étudiants.
* Réaliser des études théoriques, des expérimentations ou des simulations numériques ; analyser, interpréter les résultats, assurer leur traçabilité.
* Encadrer des travaux de recherche.

**Diffuser, transférer et valoriser les connaissances produites**

#### - Mettre en forme ses résultats conformément aux attentes, aux normes et aux exigences de la communauté scientifique.

#### - Communiquer des résultats de haut niveau au sein de sa communauté (publications, colloques nationaux et internationaux).

#### - Synthétiser et mettre en forme des résultats spécialisés pour les rendre accessibles à tout public ; prendre en compte le niveau de connaissances et les attentes spécifiques de chaque type de public.

- Identifier les professionnels (industries, services, décideurs politiques) susceptibles de collaborer dans les projets de recherche ou en appliquer les résultats.

- Prendre en compte les règles en matière de protection des données et des résultats scientifiques.